

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 46/25

**Demande d'un crédit d'étude de
CHF 435'000.- (TTC)
pour la troisième phase du réaménagement de
la zone de sports et de loisirs**

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. VINCENT CHEVALLEY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Soucieuse de favoriser la pratique du sport et de soutenir les sociétés locales, la Municipalité a lancé en 2024 une étude de faisabilité globale auprès du bureau TDSport Ingénierie SA, en vue de réaménager la zone de loisirs et le centre sportif de la commune.

Cette première étape a permis d'identifier les besoins prioritaires et les grandes lignes du réaménagement à envisager. Sur cette base, une planification par phases a été retenue, permettant une répartition progressive des coûts et une mise en œuvre structurée.

Deux premières phases d'étude ont ainsi été financées par des crédits accordés par le Conseil communal pour un montant total de CHF 182'145.- (CHF 142'690.- pour la phase 1 et CHF 39'455.- pour la phase 2). Ces études sont actuellement en cours et ont déjà permis de clarifier de nombreux éléments techniques et organisationnels du futur aménagement.

Les premiers résultats montrent aujourd'hui que l'implantation du bâtiment principal, qui regroupera notamment les vestiaires et la buvette, constitue un élément central du projet. Son positionnement conditionne directement l'organisation des terrains, des accès et des autres aménagements de la zone, et influence significativement l'ordre initialement prévu pour la réalisation des travaux.

Cette situation résulte de plusieurs contraintes identifiées lors des études 1 et 2, telles que :

- Les contraintes altimétriques et topographiques du site ;
- La présence et le tracé des conduites d'eau, des réseaux d'évacuation et des autres canaux de distribution ;
- La localisation actuelle d'arbres à préserver ou à déplacer ;
- La gestion des flux (usagers, véhicules, services, etc.).

La troisième phase d'étude est indispensable pour prendre en compte les contraintes identifiées ci-dessus, définir l'implantation du bâtiment principal, ajuster l'aménagement du site et garantir la cohérence avec les études déjà en cours. Elle constitue un préalable essentiel à une planification fiable et permet d'obtenir une vision d'ensemble du projet.

2. Objectifs de la phase 3

Comme pour les études précédentes, cette nouvelle phase s'appuiera sur un certain nombre de données de base, notamment :

- Le rapport d'étude préliminaire réalisé par le bureau TD Sport Ingénieurs SA ;
- Le plan d'ensemble établi par l'atelier m2 Sàrl, daté du 18 janvier 2024 ;
- Le budget estimatif des travaux, fourni par TD Sport Ingénieurs SA.

Auxquels s'ajoute :

- Le travail déjà effectué lors des phases d'études 1 et 2 ;
- Le plan d'ensemble issu de cette démarche, établi par BS&A le 23 mai 2025 (voir annexe).

Le périmètre de cette étude porte donc sur les installations non couvertes par les étapes 1 et 2, à savoir le terrain synthétique, le bâtiment destiné à accueillir les vestiaires et la buvette du FC Crans et le parking.

Cette phase devra être menée en étroite coordination avec les deux premières étapes déjà engagées, afin de garantir la cohérence globale du projet et une intégration harmonieuse de l'ensemble des aménagements.

Ses objectifs sont les suivants :

- Étude de l'implantation d'un bâtiment regroupant notamment les vestiaires, les locaux des arbitres, les sanitaires, les locaux techniques et matériels ainsi qu'une buvette. L'étude porte également sur le réaménagement du parking et les interactions futures avec les nouveaux usages prévus sur le site ;
- Élaboration d'un projet détaillé pour l'homologation d'un terrain de football en revêtement synthétique ;
- Lancement des appels d'offres, conformément à la Loi sur les marchés publics, pour l'ensemble des prestations, incluant la réalisation du terrain synthétique ainsi que le mandat d'architecte pour la conception du bâtiment ;
- Constitution d'un dossier complet, conforme aux exigences légales, en vue de la mise à l'enquête publique et de l'obtention des autorisations de construire pour l'ensemble des aménagements projetés.

Les aménagements décrits ci-dessus sont considérés comme de nouvelles constructions et vont nécessiter une mise à l'enquête publique de 30 jours (procédure CAMAC).

3. Coût de l'étude

Le présent crédit d'étude couvre l'ensemble des prestations requises pour mener une étude complète et fiable relative aux ouvrages concernés.

S'agissant du bâtiment, un appel d'offres distinct devra être lancé pour désigner un architecte, conformément à la législation en vigueur sur les marchés publics.

Le montant total des études s'articule ainsi :

Procédures :		
Honoraires pour organisation des marchés publics	CHF	24'200.00
Terrain synthétique :		
Honoraires pour prestations d'ingénieurs	CHF	27'673.45
Parking :		
Honoraires pour prestations d'ingénieurs	CHF	20'920.45
Vestiaires / buvette :		
Honoraires pour prestations d'architecte et d'ingénieurs	CHF	290'563.00
Divers imprévus (environ 10%)	CHF	36'335.69
Total des travaux HT	CHF	399'692.59
TVA 8.1 %	CHF	32'375.09
	CHF	432'067.69

Montant total de l'étude arrêté à CHF 435'000.- TTC

4. Financement

Cette charge sera financée par l'emprunt à court ou moyen terme.
La dette actuelle de la Commune se monte à CHF 2'500'000.-.

5. Conclusion

En conclusion et vue ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 46/25 relatif à la demande d'un crédit de CHF 435'000.- (TTC) ;
Ouïs les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 435'000.00 TTC en vue de financer la troisième phase du réaménagement de la zone de sports et de loisirs.
2. de porter le montant de CHF 435'000.00 TTC, en augmentation du compte 1404.05 Aménagement espaces sportifs / loisirs.
3. d'amortir cette somme sur 30 ans, soit CHF 14'500.00 par année, sur le compte du Centre sportif 34100.3300.00.

Ainsi délibéré en Municipalité de Crans par la Municipalité dans sa séance du 28.07.2025,
pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 15 septembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
Robert Middleton		Pascaline Keller

Annexe : plan d'ensemble daté du 23 mai 2025.

